

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS DU KOUILOU  
ET DE POINT-NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée du partenaire du 2 octobre 2009

La journée du partenaire du vendredi 2 octobre 2009 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

La réunion a débuté par une minute de silence à la mémoire de la Secrétaire principale d'administration EBATA Colette, en service à la Brigade touristique de Pointe-Noire, décédée le mardi 29 septembre 2009 à l'Hôpital de Loandjili.

Plusieurs points ont été débattus au cours de la réunion, à savoir :

- **De la mission conduite au Cabinda par Monsieur le Préfet du Département de Pointe-Noire, Alexandre Honoré PACKA**

Une délégation conduite par Monsieur le Préfet du Département de Pointe-Noire, Alexandre Honoré PACKA, s'est rendue au Cabinda du 26 au 28 septembre 2009. La facilitation des opérations commerciales et autres questions d'intérêt commun ont fait l'objet des débats.

Plusieurs cadres des douanes et représentants d'autres administrations et des opérateurs économiques ont fait partie de la délégation.

Monsieur LAUNGANI Nicky, Directeur Général de GETMA, qui a fait partie de la délégation, a tenu à souligner la profondeur et le caractère constructif des débats.

Madame la Directrice a informé les partenaires que la frontière avec le Cabinda est momentanément fermée. Dès son ouverture, le trafic reprendra normalement.

- **Du recouvrement de la redevance informatique et d'autres taxes exigibles**

Après l'arrêt des travaux de la commission de recouvrement, les opérations de recouvrement seront poursuivies sur place par la Direction Interdépartementale et le Service des Enquêtes Douanières.

- **Du recyclage des utilisateurs de l'outil informatique**

Les utilisateurs désirant bénéficier du recyclage organisé par le Service des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique (SEPI) devront saisir par écrit l'Administration, en vue de la programmation d'un nouveau cycle.

- **De l'évolution du projet scanner**

Monsieur HELD Pascal, Directeur Général adjoint de COTECNA, a informé les partenaires du ralentissement des travaux d'aménagement du site devant abriter le scanner, qui risque d'entraîner un retard dans le démarrage du projet.

- **Du chevauchement des missions de contrôle des IM9**

Saisie des chevauchements intervenus entre les différentes missions de contrôle des IM9, la Direction Générale des Douanes a fait surseoir le déplacement à Brazzaville qui était requis aux représentants de plusieurs sociétés de la place.

- **De la suspension de l'habilitation de prorogation des IM9 au niveau du Bureau Principal du Bois et des Hydrocarbures (Bureau 147)**

L'habilitation de prorogation a été temporairement suspendue pendant les travaux de la commission de recouvrement de la redevance informatique et d'autres taxes exigibles.

- **Des difficultés relatives aux déclarations en douane d'effets personnels**

Monsieur MBOUNGOU Joseph de PANALPINA a fait remarquer que la déclaration des

effets personnels pose problème en raison du champ bloquant relatif à l'Attestation de Vérification (AV) COTECNA.

Le Chef du SEPI a relevé que la vigilance du Service était requise dans le traitement des déclarations d'effets personnels qui pouvaient cacher un courant de fraude.

Madame la Directrice a rappelé que les effets personnels sont exemptés de l'inspection COTECNA et qu'une attention particulière doit être réservée aux effets personnels appartenant aux diplomates.

- **De la nouvelle gestion des entrepôts fictifs**

Monsieur MBOUNGOU Joseph de PANALPINA a fait remarquer que malgré la formation des déclarants et des saisissants, la nouvelle version n'est toujours pas lancée.

Le Chef du SEPI a rappelé que le Service étudie la façon de remédier aux difficultés d'édition des listings relatifs aux IM7.

- **Des difficultés d'apurement des IM9, des EX9 et des EX8**

Monsieur PAKA Guy Bernard de TEX a fait état des difficultés d'apurement des IM9 qui ont donné lieu à des IM7 apurées par des IM4.

Monsieur MBOUNGOU Joseph de PNALPINA a relevé quant à lui des difficultés rencontrées dans l'apurement des EX9 et EX8.

Madame la Directrice a demandé que les questions soient évoquées par écrit, avec des exemples à l'appui, pour que le Service puisse les examiner.

- **De la déclaration des conteneurs de dernier voyage**

Monsieur PIETROBELLI Patrick, représentant TMC, a évoqué les difficultés de déclaration des conteneurs de dernier voyage en raison du champ bloquant de l'AV COTECNA.

Madame la Directrice a fait observer que la valeur forfaitaire d'un conteneur de dernier voyage étant de 700.000 F CFA, celui-ci n'est pas soumis à l'inspection COTECNA.

Le SEPI a été chargé de régler la question au plan technique.

- **Du fonctionnement de CONGO TERMINAL**

Plusieurs participants ont réitéré leur souhait que CONGO TERMINAL participe à la Journée du partenaire, en raison des multiples problèmes qu'ils rencontrent depuis le lancement des activités de cette société.

Les engagements pris quant à la célérité dans la livraison des conteneurs (J+1) semblent être restés lettre morte.

Le Chef du Service de la Législation et du Contentieux et le Chef des Services Généraux, en charge du suivi du dossier « CONGO TERMINAL » ont été instruits de se rapprocher de ladite société afin que celle-ci puisse participer à la Journée du partenaire, pour expliquer son mode de fonctionnement et clarifier les différentes questions soulevées par les usagers.

- **Des divergences de codes attribués par la Section de la Législation pétrolière et par le SEPI**

Monsieur TATY TIONGO Stanislas, représentant DHL, a relevé les divergences existant entre les codes additionnels attribués par la Section de la Législation pétrolière et par le SEPI.

Il a été invité de se rapprocher du Bureau 147 et du SEPI, avec des exemples concrets à l'appui.

- **Des déclarations en instance de liquidation**

Le représentant de DHL a évoqué également la question des IM9 en suspens à cause de la non liquidation des IM4 y relatives.

Il a été invité à se rapprocher du SED pour examen de la question.

- **Des difficultés rencontrées par un opérateur économique de la RDC au sujet de l'acheminement vers la RDC de marchandises en provenance de Chine**

Monsieur MWEPU-KINTU Adrien, opérateur économique de la RDC, a évoqué la difficulté d'acheminement vers la RDC de marchandises en provenance de Chine, faisant l'objet d'une IM8 souscrite auprès de TPI.

L'IM8 concernant le transit national, elle aurait dû être annulée et remplacée par une EX3.

A l'issue de la réunion, la question sera examinée par Mme la Directrice Interdépartementale, le Chef du Bureau Principal Port, le représentant de TPI et le client.

- **Des autorités habilitées à signer les attestations d'exonération**

Madame LABARRE Nicole, représentant UNICONGO a signalé la mise en cause par les Services des Impôts des attestations d'exonération signées par Monsieur le Directeur Général des Douanes.

Mme la Directrice Interdépartementale a précisé que pour des raisons de célérité, le Ministre de tutelle avait accordé la délégation de signature des attestations d'exonération au Directeur Général des Douanes.

- **Des difficultés d'exportation vers les pays limitrophes de marchandises achetées localement**

La représentante d'UNICONGO a fait état des difficultés rencontrées par des adhérents qui veulent exporter vers des pays limitrophes des marchandises achetées localement (en l'occurrence des médicaments), pour lesquelles il leur est exigée une déclaration d'exportation.

La question fera l'objet d'un courrier qui sera examiné par le Service.

- **De l'arrêt des comptes créditaires**

Monsieur le Receveur Principal des Douanes a fait distribuer aux partenaires une copie de la Note de Service N° 538/MEFB/DGDDI-DFCE du 28 novembre 2007 relative à l'arrêt des

comptes créditeurs à compter du 30 novembre de chaque année.

En application de ladite Note de service, après cette date, toutes les opérations relatives aux régimes IM4, IM8 et EX3 seront réglées au comptant.

- **De l'évaluation de la Journée du partenaire**

Madame la Directrice Interdépartementale a invité les partenaires à faire connaître leurs points de vue sur cet espace de concertation, en vue de son amélioration à l'horizon 2010.

Elle a également rassuré les partenaires quant à la prochaine redynamisation du site web de la Direction Interdépartementale.

Commencée à 8h15, la réunion a pris fin à 9H40.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame LOEMBA Florence**